

**Lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit  
préférentiel de souscription  
pour un montant total de 3.117.528 euros**

- **Prix de souscription : 0.20 € par actions**
- **Parité : 1 action nouvelle pour 6 actions existantes**
- **Période de souscription : du 9 mars au 20 mars 2015**

*Marseille, le 5 mars 2015.* La société Avenir Telecom, acteur de référence dans la conception et la distribution d'accessoires et d'objets connectés et l'un des principaux distributeurs européens de produits et services de téléphonie mobile, annonce la mise à disposition, sur son site internet (<http://corporate.avenir-telecom.com>), du prospectus relatif au projet d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 3.117.528 € susceptible d'être porté à 3.585.157,20 € en cas d'exercice intégral de la clause d'extension à souscrire en numéraire et par compensation de créances.

- **Contexte**

L'opération permettra de renforcer les fonds propres de la société conformément aux dispositions du protocole d'accord de conciliation en date du 6 mars 2014 dans le cadre duquel, Oxo s'est engagée vis à vis des partenaires financiers du groupe, en sa qualité d'actionnaire majoritaire, à apporter son soutien financier à la société dans la limite d'un montant de 2.000.000 € et à renforcer les fonds propres à hauteur d'un montant de 1.000.000 €. Cette augmentation de capital permettra le financement du besoin en fonds de roulement de la Société.

- **Principales modalités de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et calendrier indicatif**

L'opération prend la forme d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant brut, de 3.117.528 euros par émission de 15.587.640 actions nouvelles, au prix unitaire de 0,20 euro à raison de 1 action nouvelle pour 6 actions existantes, susceptible d'être portée à environ 3 585 157,2 euros par émission de 2 338 146 actions nouvelles supplémentaires en cas d'exercice intégral de la clause d'extension.

Le prix d'émission des actions nouvelles fait apparaître une décote faciale de 20% par rapport au cours de clôture de l'action Avenir Telecom S.A. le 3 mars 2015 et une décote de 17 % par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit.

L'offre sera ouverte au public en France uniquement.

## **Droit préférentiel de souscription**

La souscription des actions nouvelles sera réservée, par préférence :

- aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 5 mars 2015, qui recevront 6 DPS par action détenues ;
- aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription, ces droits étant négociables sur Euronext Paris du 9 mars 2015 au 20 mars 2015 inclus

Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :

- à titre irréductible à raison de 1 action nouvelle pour 6 actions existantes possédées. 6 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 1 action nouvelle au prix de 0,20 euro par action ;
- et, à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.

La période de souscription aux actions nouvelles débutera le lundi 9 mars 2015 et s'achèvera le vendredi 20 mars 2015 (inclus). Durant cette période, les droits préférentiels de souscription seront cotés et négociables sur le marché Euronext Paris sous le code ISIN FR0012448918. Le règlement-livraison et la cotation des actions nouvelles sur Euronext Paris sont prévus le 7 avril 2015.

Sur la base du cours de clôture de l'action de la Société le 3 mars 2015, soit 0,25 euro, la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à 0,01 euro.

Le cédant du droit préférentiel de souscription s'en trouvera dessaisi au profit du cessionnaire qui, pour l'exercice du droit préférentiel de souscription ainsi acquis, se trouvera purement et simplement substitué dans tous les droits et obligations du propriétaire de l'action existante.

Les droits préférentiels de souscription non exercés à la clôture de la période de souscription seront caducs de plein droit.

Les souscriptions à titre réductible sont autorisées mais demeurent sujettes à réduction en cas de sursouscription. Les actions nouvelles éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties et attribuées aux porteurs ayant souscrit à titre réductible. Les ordres de souscription à titre réductible seront servis dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre d'actions existantes dont les droits auront été utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'action nouvelle.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés chez CACEIS Corporate Trust, qui établira le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital. Le service des titres (inscription des actions au nominatif, conversion des actions au porteur) et le service financier des actions de la Société sont assurés par CACEIS Corporate Trust.

### Produit brut de l'émission des actions nouvelles

L'émission porte sur 15 587 640 actions d'une valeur nominale de 0,20 euros, à libérer intégralement lors de la souscription, et susceptible d'être portée à 17 925 786 par émission de 2 338 146 actions nouvelles supplémentaires en cas d'exercice intégral de la clause d'extension.

La souscription sera à la fois réalisée en numéraire pour 1 247 011,20 euros et par compensation de créances pour 1 870 516,8 euros et est susceptible d'être portée à 3 585 157,20 euros (compensation de créances pour 1 870 516,8 euros et en numéraire pour 1 714 640,4 euros)

### Produit net estimé de l'émission des actions nouvelles

Environ 2 979 528 euros et 3 447 157,2 euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension.

### Calendrier indicatif

4 mars 2015	Visa de l'AMF sur le Prospectus
5 mars 2015	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus  Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'émission
9 mars 2015	Ouverture de la période de souscription - Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris.
20 mars 2015	Clôture de la période de souscription - Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription
1 <sup>er</sup> avril 2015	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions, en ce comprenant, le cas échéant, l'exercice de la clause d'extension
2 avril 2015	Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible
7 avril 2015	Émission des actions nouvelles - Règlement-livraison

Admission des actions nouvelles aux négociations sur Euronext Paris.

### Engagements de souscription

- Cession à titre gratuit de 19 090 353 DPS de Jean-Daniel Beurnier à OXO permettant la souscription à titre irréductible par OXO de 1,57 M€
- Augmentation de capital garantie à hauteur de 75% conjointement par OXO (par compensation de créances de 1,87 M€) et par Robert Schiano-Lamoriello (en numéraire pour 0,47 M€), et ce à titre irréductible et réductible.

### Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

#### • Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés du Groupe, par action serait la suivante (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés du Groupe, tels qu'ils ressortent des comptes consolidés du Groupe au 30 septembre 2014, et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à cette date (soit 93 525 895 actions) :

	Augmentation de capital souscrite à 100% Quote-part des capitaux propres par action (en euros)		Augmentation de capital souscrite à 75% Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée <sup>1</sup>	Base non diluée	Base diluée <sup>1</sup>
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,14	n.a	0,14	n.a
Après émission de 15 587 640 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,15	n.a		n.a
Après émission de 11 690 730 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital			0,15	n.a
Après émission de 17 925 786 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital (en cas d'exercice de la clause d'extension)	0,15	n.a		n.a

<sup>1</sup> Les plans d'options de souscription en actions de la Société sont en dehors de la monnaie par rapport au prix d'émission et au dernier cours de bourse de la Société

• **Incidence des augmentations de capital sur la situation de l'actionnaire**

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci serait la suivante (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 30 septembre 2014) :

	Augmentation de capital 100%		Augmentation de capital 75%	
	Participation de l'actionnaire (en %)		Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée <sup>1</sup>	Base non diluée	Base diluée <sup>1</sup>
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,00	n.a		n.a
Après émission de 15 587 640 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,86	n.a		n.a
Après émission de 11 690 730 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital			0,89	n.a
Après émission de 17 925 786 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital (en cas d'exercice de la clause d'extension)	0,84	n.a		n.a

<sup>1</sup> Les plans d'options de souscription en actions de la Société sont en dehors de la monnaie par rapport au prix d'émission et au dernier cours de bourse de la Société

▪ **Avertissement**

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires ou possessions, tout Etat des Etats-Unis et le District de Columbia), en Australie, au Canada ou au Japon.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat d'actions ou de droits préférentiels de souscription d'Avenir Telecom.

Espace économique européen

L'offre est ouverte au public en France.

S'agissant des États membres de l'Espace économique européen autres que la France (les « Etats membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. Par

conséquent, les droits préférentiels de souscription, les actions nouvelles ou autres titres mentionnés dans ce communiqué de presse peuvent être offerts dans les États membres uniquement :

1. à des investisseurs qualifiés, tels que définis dans la Directive Prospectus ;
2. à moins de 100, ou si l'Etat membre a transposé la disposition concernée de la Directive Prospectus Modificative, 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus Modificative) par Etat membre ; ou
3. dans des circonstances entrant dans le champ d'application de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, (i) l'expression « offre au public de titres » dans un État membre donné signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'Etat membre considéré, (ii) l'expression « Directive Prospectus » signifie la Directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003, telle que transposée dans l'État membre (telle que modifiée, y compris par la Directive Prospectus Modificative dès lors que celle-ci aura été transposée par chaque Etat membre) et (iii) l'expression « Directive Prospectus Modificative » signifie la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010. Ces restrictions de vente concernant les États membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les Etats membres ayant transposé la Directive Prospectus.

*« En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier et notamment des articles 211-1 à 216-1 de son Règlement général, l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») a apposé le visa n° 15-074 en date du 4 mars 2015 sur le prospectus.*

*Le prospectus est composé :*

- *du document de référence de la société Avenir Telecom S.A. (la « **Société** »), déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 17 juillet 2014 sous le numéro D.14-0777 (le « Document de Référence »),*
- *de l'actualisation du Document de Référence de la Société déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2015 sous le numéro D.14-077-A01 (l'« Actualisation du Document de Référence »),*
- *de la présente note d'opération, et*
- *du résumé du Prospectus (inclus dans la note d'opération).*

*Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social d'Avenir Télécom 208, boulevard de Plombières, 13581 Marseille Cedex 20, sur le site Internet de la Société ([www.avenir-telecom.com](http://www.avenir-telecom.com)) ainsi que sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).*

*Avenir Télécom attire l'attention du public sur les facteurs de risque figurant au chapitre xx de la note d'opération, au chapitre 4 du document de référence et au chapitre xx de l'actualisation du document de référence. »*

**Section A – Introduction et avertissements**

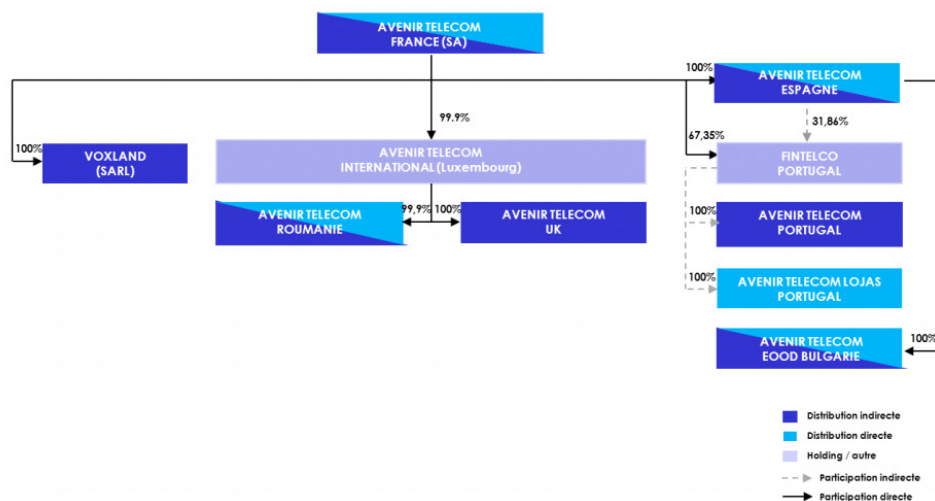
<b>A.1</b>	<b>Avertissement au lecteur</b>	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
<b>A.2</b>	<b>Consentement de l'émetteur</b>	Sans objet.

**Section B – Emetteur**

<b>B.1</b>	<b>Raison sociale et nom commercial</b>	Avenir Telecom S.A. (la « <b>Société</b> » et, avec l'ensemble de ses filiales consolidées, le « <b>Groupe</b> »).
<b>B.2</b>	<b>Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Siège social : 208, boulevard de Plombières, 13581 Marseille Cedex 20</li> <li>• Forme juridique : Société anonyme à conseil d'administration</li> <li>• Droit applicable : droit français</li> <li>• Pays d'origine : France</li> </ul>
<b>B.3</b>	<b>Nature des opérations et principales activités</b>	<p>Code APE : 4652Z - Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Groupe est spécialisé dans la distribution de produits et services de téléphonie mobile :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Activité Produits</b> : conception et distribution d'accessoires, d'objets connectés et de mobiles à l'international (terminaux mobiles, accessoires multimédia et mobiles, objets connectés, smartphones)</li> <li>○ <b>Activité Services</b> : abonnements pré et post payés, assurances et services associés dans la distribution directe et gestion externalisée des linéaires, des magasins dans la distribution indirecte.</li> </ul> </li> <li>• Le groupe a diversifié son offre produit avec le lancement de cigarettes électroniques d'une marque sous nom propre dans le réseau Internity et</li> </ul>

		<p>dans la distribution indirecte.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le réseau de distribution en propre et en partenariat avec les opérateurs compte 380 magasins</li> </ul> <p>Le chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2014 s'élevait à 282,8 M€.</p> <p>La répartition par zone géographique était la suivante :</p> <p>France : 138,9 M€          Europe hors France : 135,9 M€          Autres : 8 M€</p> <p>Le chiffre d'affaires consolidé au 30 septembre 2014 s'élevait à 93,1 M€.</p> <p>La répartition par zone géographique était la suivante :</p> <p>France : 42,1M€          Europe hors France : 51 M€</p>
<b>B.4a</b>	<b>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité</b>	<p>Le Groupe Avenir Télécom poursuit sa stratégie offensive dans la distribution de mobiles alternatifs et d'accessoires à valeur ajouté. Les principales tendances stratégiques adoptées par Avenir Telecom sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recentrage de l'activité vers la vente d'accessoires et d'objets connectés sous licence et sous marque propre et la distribution de smartphones alternatifs sous la marque YEZZ (cession des 11 magasins restants au Portugal, vente de son activité de distribution de services)</li> <li>- Restructuration du parc de magasins en France et en Espagne, ce qui a engendré la sortie de 30 points de vente du périmètre initial</li> <li>- Lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2015, Avenir Télécom a lancé à l'international les smartphones durcis sous la marque Energizer Hard Case</li> </ul>
<b>B.5</b>	<b>Groupe auquel l'émetteur appartient</b>	La Société est à la tête d'un groupe de sociétés comprenant ( <i>% de capital</i> ) :





**B.6**

**Principaux actionnaires**

Le capital social s'élève à la somme de 18 705 179 euros ; il est composé de 93 525 895 actions, chacune de 0,20 euros de valeur nominale, de même catégorie et entièrement libérées.  
A la connaissance de la Société, sur la base des déclarations de franchissement de seuils qu'elle a reçues, le tableau suivant contient les informations relatives à l'actionariat de la Société, au 28 février 2015 :

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote exerçables	% de droits de vote exerçables
OXO	27 882 400	29,81%	55 764 800	39,40%
Jean-Daniel Beurnier*	19 090 353	20,41%	38 180 706	26,98%
Robert Schiano-Lamoriello*	330 520	0,35%	661 040	0,47%
<b>Action de concert</b>	<b>47 303 273</b>	<b>50,57%</b>	<b>94 606 546</b>	<b>66,85%</b>
Agnès Tixier*	211 140	0,23%	379 780	0,27%
Pierre Baduel*	207 940	0,22%	373 380	0,26%
NPC2 Conseils	100	0,00%	200	0,00%
Public	45 003 442	48,12%	46 174 306	32,62%
Auto- contrôle	800 000	0,86%	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>93 525 895</b>	<b>100,00%</b>	<b>141 534 212</b>	<b>100,00%</b>

\*Membre / Ex-membre du conseil d'administration

A la date des présentes, la Société est contrôlée par le concert composé d'OXO, de Jean-Daniel Beurnier et de Robert Schiano-Lamoriello au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

**B.7**

**Informations**

**Principales données consolidées auditées**

financières historiques clés sélectionnées	Exercice		
	<i>(en millions d'euros)</i>		
	2013-2014	2012-2013	2011-2012
<b>Compte de résultat consolidé</b>			
Chiffre d'affaires	282,8	412,6	469,7
▪ dont distribution directe	170,5	196,1	237,9
▪ dont distribution indirecte	112,3	216,5	231,8
Marge brute <sup>(1)</sup>	84,5	109,8	128,7
▪ dont distribution directe	70,2	81,3	94,5
▪ dont distribution indirecte	14,3	28,5	34,2
Résultat opérationnel avant perte sur écart d'acquisition	(17,9)	6,8	12,6
▪ dont distribution directe	(7,9)	4,0	3,3
▪ dont distribution indirecte	(10,0)	2,8	9,3
Résultat opérationnel	(24,2)	1,1	12,6
Résultat net part du Groupe	(49,8)	(2,9)	6,0
<b>Bilan consolidé</b>			
Actif			
Actifs non courants	20,4	62,0	73,6
▪ dont écarts d'acquisition nets <sup>(7)</sup>	1,6	7,8	13,6
Actifs courants	104,0	148,0	169,9
▪ dont stocks nets	27,6	41,6	47,4
▪ dont créances clients nettes	33,6	63,0	65,2
▪ dont trésorerie et équivalents de trésorerie	15,3	22,6	36,3
<b>Total actif</b>	<b>125,2</b>	<b>210,8</b>	<b>244,5</b>
Passif			
Capitaux propres	14,6	64,2	67,0
Passifs non courants	3,0	27,8	3,9
▪ dont dettes financières et dérivés non courants	0,8	25,6	1,7
Passifs courants	106,0	117,2	171,2
▪ dont dettes financières courantes <sup>(2)</sup>	30,1	8,7	22,7
▪ dont découvert bancaire	6,8	4,7	27,3
▪ dont dettes fournisseurs	27,1	67,0	84,5
<b>Total passif</b>	<b>125,2</b>	<b>210,8</b>	<b>244,5</b>
Endettement financier net du Groupe <sup>(3)</sup>	22,3	16,3	15,4
<b>Flux de trésorerie</b>			
Capacité d'autofinancement <sup>(4)</sup>	(3,4)	8,9	15,7
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(5,3)	0,1	28,1
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(0,4)	(0,7)	(2,1)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1,6)	(13,0)	(16,7)
Variation de la trésorerie	(7,2)	(13,6)	9,6
Trésorerie disponible <sup>(5)</sup>	8,5	17,9	8,9
<b>Données par action <i>(en euro)</i></b>			
Bénéfice par action de l'ensemble consolidé <i>(résultat dilué par action)</i>	(0,537)	(0,032)	0,064
Dividende/remboursement de prime d'émission par action <sup>(6)</sup>	Néant	Néant	Néant
<i>(1) Après prise en compte de la variation nette des dépréciations sur actifs courants et autres éléments non récurrents (- 2,2 millions d'euros en 2013-2014, - 1,2 million d'euros en 2012-2013 et + 1,0 million</i>			

d'euros en 2011-2012).

(2) le 9 avril 2014, du fait de la levée des conditions suspensives prévues au protocole intervenu avec les banques, les dettes financières ont été reclassées en dettes financières non courantes pour un montant de 29,6 millions d'euros.

(3) Le détail de l'endettement financier net du Groupe figure en notes 16 et 17 des annexes aux comptes consolidés. L'endettement financier net est calculé comme suit : dettes financières non courantes + dettes financières courantes + découverts bancaires - trésorerie et équivalents de trésorerie.

(4) La capacité d'autofinancement se définit comme le résultat net auquel s'ajoutent les éléments non constitutifs de flux liés aux activités opérationnelles.

(5) La trésorerie disponible est calculée comme suit : trésorerie – découverts bancaires.

(6) Proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 juillet 2014.

(7) La variation de 5,7 millions d'euros des écarts d'acquisition nets sur l'exercice 2012-2013 correspond à la décomptabilisation de l'écart d'acquisition qui a été affecté à l'activité directe du Portugal suite à la cession des 38 magasins Ensitel au Portugal.

La variation de 6,2 millions d'euros des écarts d'acquisition nets sur l'exercice 2013-2014 correspond au reclassement en « actifs classés comme détenus avant la vente » suite au projet de cession des activités de distribution indirect multi-opérations du Royaume-Uni. L'écart d'acquisition a ensuite été déprécié.

### Comptes de résultat consolidés semestriels 30 septembre 2014 / 30 septembre 2013

(en millions d'euros)	30 septembre 2014 (6 mois)	30 septembre 2013 (6 mois)
<b>Compte de résultat consolidé</b>		
Chiffre d'affaires	93,1	131,4
▪ dont distribution directe	65,4	81,1
▪ dont distribution indirecte	27,7	50,3
Marge brute	37,1	39,8
▪ dont distribution directe	26,6	32,5
▪ dont distribution indirecte	10,5	7,3
Résultat opérationnel des activités poursuivies	(0,6)	(3,0)
▪ dont distribution directe	(1,9)	(1,1)
▪ dont distribution indirecte	1,3	(1,9)
Résultat net des activités poursuivies	(2,5)	(4,4)
Résultat net après impôts des activités abandonnées	0,6	1,5
Résultat net	(1,9)	(2,9)

Les comptes semestriels de l'exercice 2014-2015 sont établis hors activité de la distribution directe au Portugal et hors activité de la distribution indirecte en Angleterre car ces activités ont été cédées au cours du semestre et les actifs et passifs au bilan ont été reclassés en actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente. (IFRS 5)

### Bilans consolidés 30 septembre 2014 / 31 mars 2014

(en millions d'euros)	30 septembre 2014 (6 mois)	2013-2014 (12 mois)
<b>Bilan consolidé</b>		
Actif		
Actifs non courants	19,2	20,4

		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ dont écarts d'acquisition nets</li> </ul>	1,6	1,6
		Actifs courants	87,8	104,0
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ dont stocks nets</li> </ul>	26,9	27,6
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ dont créances clients nettes</li> </ul>	27,5	33,6
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ dont trésorerie et équivalents de trésorerie</li> </ul>	17,4	15,3
		Actif des activités abandonnées	1,4	0,8
		<b>Total Actif</b>	<b>108,5</b>	<b>125,2</b>
		Passif		
		Capitaux propres	13,2	14,6
		Passifs non courants	31,7	3,0
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ dont dettes financières et dérivés non courants</li> </ul>	29,5	0,8
		Passifs courants	60,7	106,0
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ dont dettes financières courantes<sup>(1)</sup></li> </ul>	0,8	30,1
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ dont découvert bancaire</li> </ul>	5,7	6,8
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ dont dettes fournisseurs</li> </ul>	25,8	27,1
		Passif des activités abandonnées	2,9	1,6
		<b>Total Passif</b>	<b>108,5</b>	<b>125,2</b>
		Endettement financier net du Groupe <sup>(2)</sup>	18,6	22,3
		<p>1) le 9 avril 2014, du fait de la levée des conditions suspensives prévues au protocole intervenu avec les banques, les dettes financières ont été reclassées en dettes financières non courantes pour un montant de 29,6 millions d'euros.</p> <p>2) le détail de l'endettement financier net du Groupe figure en notes 16 et 17 des annexes aux comptes consolidés et notes 14 et 15 des comptes semestriels. L'endettement financier net est calculé comme suit : dettes financières non courantes + dettes financières courantes + découverts bancaires - trésorerie et équivalents de trésorerie.</p>		
		(en millions d'euros)	30 septembre 2014	30 septembre 2013
		<b>Flux de trésorerie</b>		
		Capacité d'autofinancement <sup>(1)</sup> des activités poursuivies	(2,7)	(0,3)
		Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies	(1,4)	(4,0)
		Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles abandonnées	4,8	0
		Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	3,4	(4,0)
		Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(0,2)	(0,6)
		Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1,6)	(2,8)
		Variation de la trésorerie	2,1	(7,2)
		Trésorerie disponible <sup>(2)</sup>	11,7	10,5
		<p>(1) La capacité d'autofinancement se définit comme le résultat net auquel s'ajoutent les éléments non constitutifs de flux liés aux activités opérationnelles.</p> <p>(2) La trésorerie disponible est calculée comme suit : trésorerie - découverts bancaires.</p>		
<b>B.8</b>	<b>Informations financières pro forma clés sélectionnées</b>	Sans objet : la société n'a pas établi d'états financiers pro-forma.		
<b>B.9</b>	<b>Prévision ou estimation de bénéfice</b>	Sans objet : la Société n'a pas établi de prévisions ou d'estimations du résultat à la date du Prospectus.		
<b>B.10</b>	<b>Réserves sur les informations</b>	Sans objet : les rapports des commissaires aux comptes sur les informations financières historiques au 31 mars 2014 et au 30 septembre 2014 ne contiennent		

	financières historiques	pas de réserves.
B.11	Déclaration sur le fonds de roulement	Sans objet.

### Section C – Valeurs Mobilières

C.1	Nature et catégorie des valeurs mobilières	Actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société. Code ISIN FR0000066052.
C.2	Devise d'émission	Euros.
C.3	Nombre d'actions émises / Valeur nominale des actions	L'émission porte sur 15 587 640 actions d'une valeur nominale de 0,20 euros, à libérer intégralement lors de la souscription, susceptible d'être portée à 17 925 786 par émission de 2 338 146 actions nouvelles supplémentaires en cas d'exercice intégral de la clause d'extension.
C.4	Droits attachés aux actions	En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• droit à dividendes ;</li> <li>• droit de vote ;</li> <li>• droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ;</li> <li>• droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.</li> </ul>
C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité des actions	Sans objet : aucune clause statutaire ne limite la libre négociation des actions composant le capital de la Société.
C.6	Demande d'admission à la négociation	Sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« <b>Euronext Paris</b> »), dès leur émission prévue le 7 avril 2015, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0000066052).
C.7	Politique en matière de dividendes	Le paiement de dividendes ou toute autre distribution est fonction des résultats nets du Groupe et de sa politique d'investissement. Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents. Compte tenu de la situation financière de la Société et du Groupe, il n'est pas envisagé de distribuer de dividendes à court terme.

### Section D – Risques

D.1	Principaux risques propres à l'émetteur ou à son activité	Les principaux facteurs de risque propres à la Société et à son activité figurent ci-après : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques juridiques et fiscaux <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques juridiques</li> <li>- Risque lié à une demande de recouvrement de TVA d'un montant de 9,7 millions d'euros qui fait l'objet d'un contentieux opposant la Société à l'administration fiscale et devant donné lieu à une audience de la Cour Administrative d'Appel de Versailles le 5 mars 2015. Il est à cet égard précisé que (i) la Société, après avis motivé de ses conseils, considère qu'elle dispose d'arguments solides lui permettant de trouver une issue favorable à ses intérêts et (ii) compte tenu des démarches déjà entreprises auprès de la CCSF et des recours qui lui sont encore offerts, même dans l'hypothèse d'une décision défavorable de la Cour Administrative d'Appel de Versailles, la Société considère ne pas être en risque de liquidité sur les douze prochains mois</li> </ul> </li> </ul>
-----	---	--

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques liés à la propriété industrielle</li> <li>• Risques relatifs à l'activité de la Société et sa stratégie :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de marché et évolutions technologiques</li> <li>- Risques liés au changement de positionnement concurrentiel de la Société sur le marché des Télécoms</li> <li>- Risques liés à l'évolution du marché de la distribution de la téléphonie mobile</li> <li>- Risques liés à la tendance déflationniste observée sur le marché de la téléphonie mobile en Europe</li> <li>- Risque de pertes de parts de marchés des opérateurs de télécommunication traditionnels au profit de nouveaux entrants</li> <li>- Risque de dépendance vis-à-vis des opérateurs, des constructeurs de terminaux et autres opérateurs</li> <li>- Risque lié au développement international</li> <li>- Capacité à gérer le parc de magasins en propre Internity dans un contexte de crise économique et à développer des synergies avec le canal Internet</li> <li>- Risque clients</li> <li>- Risque de crédit</li> <li>- Risque d'obsolescence des stocks</li> <li>- Risque de dépendance à l'égard de certains sous-traitants pour la fabrication de certains accessoires développés par le Groupe en propre ou sous licence</li> <li>- Risque lié à l'évolution des outils informatiques du Groupe</li> <li>- Risque de liquidité (cf. notamment l'information donnée au paragraphe 4.1.3 de l'actualisation du document de référence)</li> <li>- Risques liés aux restructurations</li> </ul> </li> <li>• Risques industriels et environnementaux/sociaux             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlementation relative aux cigarettes électroniques</li> </ul> </li> <li>• Risques de marché             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de change</li> <li>- Risque de flux de trésorerie et de variation de la juste valeur d'instruments liés à l'évolution des taux d'intérêt</li> </ul> </li> <li>• Risque relatif à l'exercice de la clause d'extension             <ul style="list-style-type: none"> <li>- En cas d'exercice éventuel de la clause d'extension, tout actionnaire qui n'aura pas transmis à son intermédiaire financier d'ordre à titre réductible pourra être en partie dilué dans cette opération</li> </ul> </li> </ul>
D.3	<b>Principaux risques propres aux actions</b>	<p>Les principaux facteurs de risque liés aux actions nouvelles figurent ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité.</li> <li>• Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée.</li> <li>• Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits</li> </ul>

		<p>préférentiels de souscription.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement.</li> <li>• Des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de souscription s'agissant des droits préférentiels de souscription ou pendant ou après la période de souscription s'agissant des actions et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action de la Société ou la valeur des droits préférentiels de souscription.</li> <li>• En cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur.</li> <li>• L'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie. Il est toutefois précisé qu'à ce jour les intentions de souscription reçues par la Société représentent les trois quarts du montant de l'émission.</li> <li>• En cas d'exercice éventuel de la clause d'extension, tout actionnaire qui n'aura pas transmis à son intermédiaire financier d'ordre à titre réductible pourra être en partie dilué dans cette opération</li> </ul>
--	--	--

<b>Section E – Offre</b>		
<b>E.1</b>	<b>Montant total du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Produit brut de l'augmentation de capital avec maintien du DPS :</b> L'émission porte sur 15 587 640 actions d'une valeur nominale de 0,20 euros, à libérer intégralement lors de la souscription, et susceptible d'être portée à 17 925 786 par émission de 2 338 146 actions nouvelles supplémentaires en cas d'exercice intégral de la clause d'extension. La souscription sera à la fois réalisée en numéraire pour 1 247 011,20 euros et par compensation de créances pour 1 870 516,8 euros et est susceptible d'être portée à 3 585 157,20 euros (compensation de créances pour 1 870 516,8 euros et en numéraire pour 1 714 640,4 euros)</li> <li>• <b>Estimation des dépenses liées :</b> environ 138 000 euros</li> </ul> <p><b>Produit net de l'augmentation de capital avec maintien du DPS :</b> environ 2 979 528 euros et 3 447 157,2 euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension</p>
<b>E.2. a</b>	<b>Raisons de l'offre / Montant net maximum estimé du produit de l'augmentation de capital</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Raisons de l'offre</b> L'opération, dont la réalisation est sans lien avec le litige fiscal opposant la Société à l'administration fiscale, permettra de renforcer les fonds propres de la société conformément aux dispositions du protocole d'accord en date du 6 mars 2014 dans le cadre duquel, OXO s'est engagée vis à vis des partenaires financiers du groupe, en sa qualité d'actionnaire majoritaire, à apporter son soutien financier à la société dans la limite d'un montant de 2 000 000 euros et à renforcer les fonds propres à hauteur d'un montant de 1 000 000 euros. Cette augmentation de capital permettra le financement du besoin en fonds de roulement de la Société et ce, quelle que soit l'issue du litige fiscal opposant la Société à l'administration fiscale.</li> </ul>

		<p><b>Montant net maximum estimé du produit de l'augmentation de capital</b></p> <p>L'émission porte sur environ 3 117 528 euros, et susceptible d'être portée à environ 3 585 157,2 euros par émission de 2 338 146 actions nouvelles supplémentaires en cas d'exercice intégral de la clause d'extension.</p>
E.3	<p><b>Modalités et conditions de l'offre</b></p>	<p><b>Prix de souscription des actions nouvelles</b></p> <p>0,20 euros par action (0,20 euros de valeur nominale et 0,00 euro de prime d'émission).</p> <p>Il représente une décote de 180 % par rapport au dernier cours de clôture de l'action Avenir Télécom le jour de bourse précédant le visa de l'AMF sur le Prospectus (0,25 euros au 3 mars 2015).</p> <p><b>Droit préférentiel de souscription</b></p> <p>La souscription des actions nouvelles sera réservée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 5 mars 2015, qui recevront 6 DPS par action détenue,</li> <li>• aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription, ces droits étant négociables sur Euronext Paris du 9 mars 2015 au 20 mars 2015 inclus.</li> </ul> <p>Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à titre irréductible à raison d'1 action nouvelle pour 6 DPS, au prix de 0,20 euros par action ;</li> <li>• et, à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.</li> </ul> <p><b>Valeur théorique du droit préférentiel de souscription</b></p> <p>0,01 euro, sur la base du cours de clôture de l'action Avenir Telecom S.A., le 3 mars 2015, soit 0,25 euros.</p> <p>Le prix d'émission des actions nouvelles fait apparaître une décote faciale de 20% par rapport au cours de clôture de l'action Avenir Telecom S.A. le 3 mars 2015 et une décote de 17 % par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit.</p> <p><b>Intention de souscription des principaux actionnaires de la Société ou des membres de son conseil d'administration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cession à titre gratuit de 19 090 353 DPS de Jean-Daniel Beurnier à OXO permettant la souscription à titre irréductible par OXO de 1,57 M€</li> <li>• Augmentation de capital garantie à hauteur de 75% conjointement par OXO (par compensation de créances de 1,87 M€) et par Robert Schiano-Lamoriello (en numéraire pour 0,47 M€), et ce à titre irréductible et réductible.</li> </ul> <p><b>Engagements de souscription</b></p> <p>Voir ci-dessus.</p> <p><b>Pays dans lesquels l'augmentation de capital avec maintien du DPS sera</b></p>



	<p><b><i>ouverte au public</i></b></p> <p>En France uniquement.</p> <p><b><i>Restrictions applicables à l'offre</i></b></p> <p>La diffusion du Prospectus, la vente des actions et des droits préférentiels de souscription et la souscription des actions nouvelles peuvent, dans certains pays, y compris les Etats membres de l'Espace Economique Européen (autres que la France), les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni ou le Canada, faire l'objet d'une réglementation spécifique.</p> <p><b><i>Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription</i></b></p> <p>Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 9 mars 2015 et le 20 mars 2015 inclus et payer le prix de souscription correspondant en numéraire ou par compensation de créances. Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 20 mars 2015 à la clôture de la séance de bourse.</p> <p><b><u>Actionnaires au nominatif administré ou au porteur</u></b> : les souscriptions seront reçues jusqu'au 31 mars 2015 inclus par les intermédiaires financiers teneurs de comptes.</p> <p><b><u>Actionnaires au nominatif pur</u></b> : les souscriptions seront reçues par Caceis jusqu'au 20 mars 2015 inclus.          Établissement centralisateur chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital : Caceis - 14 rue Rouget de Lisle, 92130 Issy les Moulineaux</p> <p><b><i>Calendrier indicatif de l'augmentation de capital</i></b></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">4 mars 2015</td> <td>Visa de l'AMF sur le Prospectus</td> </tr> <tr> <td>5 mars 2015</td> <td>Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus</td> </tr> <tr> <td>9 mars 2015</td> <td>Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'émission Ouverture de la période de souscription - Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris.</td> </tr> <tr> <td>20 mars 2015</td> <td>Clôture de la période de souscription - Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription</td> </tr> <tr> <td>1<sup>er</sup> avril 2015</td> <td>Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions, en ce</td> </tr> <tr> <td>2 avril 2015</td> <td>comprenant, le cas échéant, l'exercice de la clause d'extension</td> </tr> </table>	4 mars 2015	Visa de l'AMF sur le Prospectus	5 mars 2015	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus	9 mars 2015	Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'émission Ouverture de la période de souscription - Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris.	20 mars 2015	Clôture de la période de souscription - Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription	1 <sup>er</sup> avril 2015	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions, en ce	2 avril 2015	comprenant, le cas échéant, l'exercice de la clause d'extension
4 mars 2015	Visa de l'AMF sur le Prospectus												
5 mars 2015	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus												
9 mars 2015	Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'émission Ouverture de la période de souscription - Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris.												
20 mars 2015	Clôture de la période de souscription - Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription												
1 <sup>er</sup> avril 2015	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions, en ce												
2 avril 2015	comprenant, le cas échéant, l'exercice de la clause d'extension												

		7 avril 2015	Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible Émission des actions nouvelles - Règlement-livraison Admission des actions nouvelles aux négociations sur Euronext Paris.
<b>E.4</b>	<b>Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'émission</b>	L'augmentation de capital est garantie à hauteur de 75% conjointement par OXO (par compensation de créances de 1,87 M€) et par Robert Schiano-Lamoriello (en numéraire pour 0,47 M€), et ce à titre irréductible et réductible.	
<b>E.5</b>	<b>Personne ou entité offrant de vendre des actions</b>	En application de l'article L.225-206 du Code de commerce, la Société ne peut souscrire à ses propres actions. Les droits préférentiels de souscription détachés des 800 000 actions auto-détenues de la Société, soit 0,86 % du capital social seront cédés sur le marché. Jean-Daniel Beurnier va céder à titre gratuit 19 090 353 DPS à OXO permettant la souscription à titre irréductible par OXO de 1,57 M€	
<b>E.6</b>	<b>Montant et pourcentage de dilution</b>		

• **Emission souscrite à hauteur de 75%**

- Le tableau présente la structure actionnariale post-augmentation de capital souscrite à hauteur de 75% par OXO (compensation de créances pour 1,87 M€) et par Robert Schiano-Lamoriello (en numéraire pour 0,47 M€), et ce à titre irréductible et réductible.

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote exerçables	% de droits de vote exerçables
OXO	37 234 984	35.39%	65 117 384	42.50%
Jean-Daniel Beurnier*	19 090 353	18.14%	38 180 706	24.92%
Robert Schiano-Lamoriello*	2 668 666	2.54%	2 999 186	1.96%
<b>Action de concert</b>	<b>58 994 003</b>	<b>56.07%</b>	<b>106 297 276</b>	<b>69.38%</b>
Agnès Tixier*	211 140	0.20%	379 780	0.25%
Pierre Baduel*	207 940	0.20%	373 380	0.24%
NPC2 Conseils	100	0.00%	200	0.00%
Public	45 003 442	42.77%	46 174 306	30.13%
Auto- contrôle	800 000	0.76%	0	0.00%
<b>TOTAL</b>	<b>105 216 625</b>	<b>100%</b>	<b>153 224 942</b>	<b>100%</b>

\* Membre / Ex-membre du Conseil d'Administration

• **Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres**

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés du Groupe, par action serait la suivante (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés du Groupe, tels qu'ils ressortent des comptes consolidés du Groupe au 30 septembre 2014, et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à cette date (soit 93 525 895 actions) :

	Augmentation de capital souscrite à 100% Quote-part des capitaux propres par action (en euros)		Augmentation de capital souscrite à 75% Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée <sup>1</sup>	Base non diluée	Base diluée <sup>1</sup>
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,14	n.a	0,14	n.a
Après émission de 15 587 640 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,15	n.a		n.a
Après émission de 11 690 730 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital			0,15	n.a
Après émission de 17 925 786 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital (en cas d'exercice de la clause d'extension)	0,15	n.a		n.a

<sup>1</sup> Les plans d'options de souscription en actions de la Société sont en dehors de la monnaie par rapport au prix d'émission et au dernier cours de bourse de la Société

• **Incidence des augmentations de capital sur la situation de l'actionnaire**

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci serait la suivante (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 30 septembre 2014) :

	Augmentation de capital 100% Participation de l'actionnaire (en %)		Augmentation de capital 75% Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée <sup>1</sup>	Base non diluée	Base diluée <sup>1</sup>
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,00	n.a		n.a
Après émission de 15 587 640 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,86	n.a		n.a
Après émission de 11 690 730 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital			0,89	n.a
Après émission de 17 925 786 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital (en cas d'exercice de la clause d'extension)	0,84	n.a		n.a

<sup>1</sup> Les plans d'options de souscription en actions de la Société sont en dehors de la monnaie par rapport au prix d'émission et au dernier cours de bourse de la Société

<b>E.7</b>	<b>Estimation des dépenses facturées aux investisseurs par l'émetteur</b>	Sans objet : la Société n'a facturé aucune dépense aux investisseurs.
------------	---	---

**A propos d'Avenir Telecom**

*Avec 285 millions d'euros de chiffre d'affaires au 31 mars 2014, le Groupe Avenir Telecom (ISIN: FR0000066052 / Reuters: AVOM.LN / Bloomberg: AVT:FP) est un acteur de référence dans la conception et la distribution d'accessoires et d'objets connectés et l'un des principaux distributeurs européens de produits et services de téléphonie mobile. Le Groupe Avenir Telecom distribue notamment des smartphones sous licence de marque YEZZ, une gamme complète d'accessoires sous licence de marque Energizer et conçoit et distribue des objets connectés sous la marque propre BeeWi. Le Groupe Avenir Telecom, qui emploie près de 2 000 personnes, est présent dans 40 pays et réalise plus de la moitié de ses ventes à l'international.*

*Avenir Telecom est coté sur NYSE Euronext – compartiment C (Euronext Paris). L'action Avenir Telecom fait partie des indices CAC All Shares, CAC Mid & Small, CAC Small, CAC All-Tradable, CAC T.Hard & Eq. et CAC Technology.*

► **Contact Presse et Investisseurs**

**Véronique Beaume**

Tel. : +33 4 88 00 62 37

**Directeur Financier**

Fax : +33 4 88 00 60 30

Courriel : [vbeaume@avenir-telecom.fr](mailto:vbeaume@avenir-telecom.fr)

Retrouvez toutes nos informations financières sur <http://corporate.avenir-telecom.com>